

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### chargée d'examiner l'objet suivant:

#### **Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française**

La commission s'est réunie le mercredi 17 mars 2010 à 14h à la salle de conférence 55 du DFJC à la rue de la Barre 8 à Lausanne. Elle était composée de Mme et MM. Christine Chevalley, Jérôme Christen, José Durussel, Pierre-André Gaille, Olivier Gfeller, Olivier Mayor, Serge Melly et Philippe Vuillemin ainsi que du soussigné, Jean-Marc Chollet, premier membre nommé qui a été confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur. Assistait également à la séance Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles du DFJC ; cette dernière a assuré la prise des notes durant la séance et nous lui adressons tous nos remerciements.

#### *Présentation de la motion*

Jérôme Christen, comme tous les autres membres de la commission, se dit très préoccupé par l'augmentation exponentielle des anglicismes qui polluent notre belle langue française. Il souhaite que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une loi, à l'instar de la démarche qu'a accomplie le canton du Jura. Cette loi constituerait un instrument pour le Conseil de la langue française dont il préconise la création. Il conçoit ce texte comme un outil ; il pourrait même ne s'agir que d'un simple règlement. Le motionnaire relève également que si l'on mesure l'importance pour les étrangers vivant ici du maintien d'un lien avec leur culture et leur langue d'origine, les Vaudoises et les Vaudois doivent être tout aussi liés à leur langue afin de préserver leurs racines. Il insiste sur le fait qu'il souhaite une loi sur l'usage de la langue française et non sur la police de langue française. Son souhait est d'amorcer un mouvement de réflexion ; c'est le Conseil de la langue française qui devra faire des propositions, la loi n'étant qu'un outil à disposition. Il précise qu'il manque peut-être à sa proposition un volet intercantonal et que le canton de Vaud pourrait prendre contact avec d'autres cantons francophones, car il est toujours plus difficile d'agir seul.

#### *Discussion*

L'ensemble des commissaires relève la dérive de la langue française tant sur le plan administratif que commercial et rappelle que la Suisse francophone a un vrai rôle à jouer sur ce plan ; pour preuve, la tenue du Sommet de la francophonie prochainement à Montreux.

Il est également fait référence, dans le débat, à l'exemple des Québécois qui font un travail considérable pour la défense de la langue française ; non sans oublier qu'ils vivent sous une pression linguistique anglaise largement plus forte que les Romands.

Un commissaire relève qu'"il y a le feu à la baraque" et qu'il est urgent d'agir. Ce dernier constate que la situation des Romands est mauvaise, qu'ils ne représentent plus grand chose sur le plan national et

qu'ils ont vu leur place et leur influence se dégrader complètement et d'affirmer que la défense de la langue française ne doit pas être interprétée comme une volonté de fermeture, mais comme un besoin vital.

Il ressort également de la discussion que la bonhomie ne suffit plus et qu'une loi ou un règlement est nécessaire et qu'elle ou il devra être un outil de préservation et non de contrainte.

*Préavis de la commission*

La prise en considération de la motion Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française est acceptée par la commission unanime.

---

Vucherens, le 18 mai 2010.

Le rapporteur :  
(Signé) *Jean-Marc Chollet*